

10/4/00
Proposition de résolution

Au nom du groupe des Verts/ALE

déposée par les députés Cohn-Bendit, Ceyhun, Frassoni, Flautre,

BS-385/00

selon l'article 50 du règlement

sur l'emprisonnement de Monsieur Akin Birdal, ex-président des associations des droits de l'homme en Turquie et vice-président de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH).

A. constatant que Monsieur Birdal a été de nouveau emprisonné le 28 mars 2000 pour purger cinq mois et 29 jours, le restant de sa peine.

B. considérant que Monsieur Birdal a été victime d'un attentat, qu'il nécessite des soins intensifs et que cet état de santé, attesté par le rapport de la clinique Numune de Ankara, n'a pas été pris en compte par les autorités turques,

C. considérant que Monsieur Akin Birdal a été condamné selon l'article 312, para. 2 du code pénal par deux fois à un an de prison pour deux discours tenus dans lesquels il a utilisé les mots de fraternité des peuples turcs et kurdes et il a demandé la reconnaissance des droits du peuple kurde,

D. considérant que le code pénal turc et en particulier l'article 312 qui limite la liberté d'expression en Turquie, a également conduit à la condamnation d'entre autre Monsieur Ekber Yamurdereli, Monsieur Necmettin Erbakan, ex-Premier-Ministre, Monsieur Erdogan, ex-Maire de Istanbul, Monsieur Yilmaz Odabasi, écrivain,

1. demande au gouvernement turc de réaliser enfin la réforme du code pénal annoncée depuis plusieurs années et d'adapter l'article 312 aux règles démocratiques,

2. demande la libération de Monsieur Birdal afin de lui permettre de suivre les soins nécessités par son état de santé,

3. demande au Conseil et à la Commission de faire dépendre le développement des relations de l'Union avec la Turquie du respect de la liberté d'opinion, des droits des minorités et de la réalisation des réformes démocratiques dans ce pays,

4. demande à sa présidente de transmettre cette résolution au Conseil, à la Commission, aux Parlements et gouvernements des pays membres ainsi qu'à l'Assemblée Nationale et au gouvernement turcs.


290.419